

Sujet : Déclaration IOTA - Forages Belloy - Accord avec prescriptions particulières

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Date : 27/12/2023 à 08:12



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

A la suite du dépôt du dossier de déclaration IOTA dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes informé qu'un arrêté préfectoral de prescriptions particulières a été signé.

Il est accessible en partie 4.

Cet arrêté met fin à la procédure.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : HENEULT Morgane

Courriel de contact : morgane.heneault@val-doise.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

EARL SAINTE BEUVE

49 Rue Mirville

95270 Belloy-en-France

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : DIOTA-231106-100440-188-001

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 06/11/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100033539

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Partie 4 : documents téléchargeables

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : morgane.heneault@val-doise.gouv.fr